



## Exclusion d'un domicile que j'habite depuis quelque année

Par **black mustache**, le **27/08/2013** à **01:44**

bonjour!rnJ'habite depuis quelque années chez une personne que je considéré comme ma grand mère et elle me consideré comme sa petite fille, mais nous n'avion aucun lien de parenté! Elle est décédé il n'y a quelque mois, en me laissant la maison a charge, le probleme c'est qu'aucun document ecris prouve que cette maison ma été légué, et maintenant ça famille de sang, avec qui elle n'avait pratiquement pas de contacte voir pas du tout, ont dessidé de me mettre dehord, pour pouvoir vendre la maison! Mais moi je veux pas partir , cette maison est la seul chose qui me reste de ma grand mère et c'est la que je vie depuis des années! mais le gros probleme au quel ma grand mère n'avait pas pensé c'est que aucune facture n'est a mon nom, meme pas une seul foi, donc si j'ai bien compris juridiquement rien ne prouve que cette maison et la mienne a present!! comment pouraige faire pour contré les gens qui veule me mettre a la rue??. aidé moi s'ils vous plaient! je suis perdu si on me mets dehors!!! merci d'avance a tres vite j'espere!! melle xxxxxxx

Par **aliren27**, le **27/08/2013** à **05:44**

Bonjour,rnsi elle ne vous a pas légué par testament cette maison, vous n'avez aucun droit dessus, et vous devrez la quitter.rnrn Cordialement

Par **Lag0**, le **27/08/2013** à **07:41**

Bonjour,  
Effectivement, le fait que vous étiez logé dans cette maison ne vous donne aucun droit.  
La maison est maintenant propriété des héritiers de celle que vous nommez à tort votre grand-mère.  
N'oubliez pas que même si celle-ci vous avait légué cette maison (à condition qu'elle ne dépasse pas la quotité disponible), vous auriez du payer des droits à hauteur de 60% de sa valeur puisque vous étiez des étrangers l'un pour l'autre.